

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 19 JANVIER 2017**

Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire), Mme Brigitte HIAIRRASSARY, M. Didier VERDILLON, Mme Sylvie BARDONNET, M. Yves GRANDJEAN, Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Claude BASSET, M. Adrien GRANDEMENGE, M. Philippe DESCHODT, Mme Virginie DUEZ, M. Serge DELOBEL, Mme Anny CARLIOZ, M. Bertrand HONEGGER, Mme Corinne MASOERO, Mme Valérie GUILMANT, M. Bernard COQUET, M. Christian SIMON, M. Roland CARRIER, Mme Silvy BENOIT, Mme Laure VELAY, M. Pierre ROBIN, (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Christiane HOMASSEL a donné pouvoir à Mme Sylvie BARDONNET
M. Patrick DUMAINE a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MATHIEU
M. Gérard KECK
Mme Brigitte FICHARD a donné pouvoir à Mme Virginie DUEZ
Mme Blandine DELOS a donné pouvoir à M. Serge DELOBEL
Mme Catherine LAFORÊT a donné pouvoir à Mme Corinne MASOERO
M. Guillaume ARONICA a donné pouvoir à M. Denis BOUSSON
Mme Véronique BERTRAND



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 dans la nouvelle salle du Conseil Municipal, et fait procéder à l'appel.

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sylvie BARDONNET est désignée comme secrétaire de séance.

II- Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016

Compte tenu des remarques transmises par Mme VELAY, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

III – Information sur les décisions du Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° de la décision	Date	Objet	Nom du contractant	Montant unitaire HT	Durée
2016.12.001	20.10.2016	Approbation des avenants < 5% pour les lots 1, 2, 5 et 7 des travaux relatifs à l'aménagement d'une salle à usage communal et la création d'un ascenseur dans la mairie	LCA SCOP	575,00 €	
			METALFER	930,00 €	
			EMG MENUISERIE	- 4 664,00 €	
			SM BERTHOLON ELECTRICITE	393,47 €	

FINANCES

IV – Avenant au marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de deux opérations de réhabilitation/restructuration lourdes sur la commune de Saint-Didier-au-Mont d'Or : Maison Meunier et halle marchande

Monsieur le Maire explique qu'un marché à tranches conditionnelles pour une mission de maîtrise d'ouvrage, objet de la présente délibération, a été conclu avec la société AMOME Conseils, le 26 juin 2016. En ce qui concerne la halle marchande, il s'avère que la société AMOME Conseils est en capacité de réaliser le programme de l'opération alors qu'il était initialement prévu que cela fasse l'objet d'un marché séparé.

Il convient donc de prendre en compte les changements suivants qui engendrent une augmentation du marché de l'ordre de +12,65 % par rapport à la tranche ferme (pour rappel, tranche ferme : 50 112,50 € HT ; tranche conditionnelle 19 950 € HT) :

SAINT- -DIDIER AU-MONT- D'OR		Décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)	Avenant n°1	
Objet	Article	Phases opérationnelles	Montant en € HT	
Halle Marchande	B.1.0.a	Etudes préalables, faisabilité et préprogramme pour la programmation de la Halle Marchande	1 200,00 €	
	B.1.0.b	Etablissement du programme technique détaillé de la Halle Marchande par l'AMO	6 800,00 €	
	B.1.1	Consultation programmiste pour la halle marchande	-712,50 €	
	B.1.2	Validation du programme	-950,00 €	
		Honoraires objet de la demande d'avenant (euros HT)		6 337,50 €
Total des honoraires HT			6 337,50 €	
TOTAL TTC			7 605,00 €	
Soit sept mille six cent cinq euros toutes taxes comprises				

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de deux opérations de réhabilitation/restructuration lourdes sur la commune de Saint-Didier-au-Mont d'Or : Maison Meunier et halle marchande, pour un montant total hors taxes de 6 337,50 euros.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

à la majorité, par 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (MM. COQUET, SIMON, CARRIER, Mmes BENOIT, VELAY, M. ROBIN)

Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de deux opérations de réhabilitation/restructuration lourdes sur la commune de Saint-Didier-au-Mont d'Or : Maison Meunier et halle marchande, pour un montant total hors taxes de 6 337,50 euros.

V - Avenant au marché d'Aménagement d'une salle communale – Lot 8 Plomberie, Chauffage, Ventilation

M. Le Maire indique que le marché de travaux cité en objet et notifié le 2 mai 2016 à l'entreprise Bordanova appelle un certain nombre d'ajustements ci-après présentés :

Déplacement d'un réseau d'eau froide en plafond de la salle des mariages pour passage d'un IPN (oublié dans marché de base)	1 037,60 €
Déplacement en hauteur d'un réseau de chauffage au sous-sol pour abaisser la dalle béton (oublié dans marché de base)	814,00 €
Ajout d'un vide seau, remplacement des WC standards par des WC suspendus (demandes de la mairie) Moins value pour non réalisation de 2 WC (modification de plans du R+1 à la demande de la mairie)	743,73 €
Remplacement lave mains porcelaine prévu en base par un modèle en verre demande de la mairie	504,71 €
Vide seau dans sanitaire au R+2 - Remplacement radiateur montée escalier RDC (demande de la mairie et aléa chantier)	744,52 €
Fourniture et pose d'une attente pour lave vaisselle cuisine	123,66 €
TOTAL HT	3 968,22 €
Montant initial du marché	24 551,19 €
Montant de l'avenant (HT)	3 968,22 €
Montant du marché après avenant (HT)	28 519,41 €
Pourcentage d'augmentation par rapport au seuil maximum du marché	16,16%

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'aménagement d'une salle communale – Lot 8 Plomberie, Chauffage, Ventilation pour un montant total hors taxes de 3 968,22 euros.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'aménagement d'une salle communale – Lot 8 Plomberie, Chauffage, Ventilation pour un montant total hors taxes de 3 968,22 euros.

VI - Fixation d'un droit d'inscription appliqué aux exposants du Salon des artistes

La commune organise pour la deuxième année consécutive le Salon des Artistes les 8 et 9 avril prochains à la Salle des Fêtes.

Il s'agit d'un Salon pour les peintres et les sculpteurs locaux.

Chaque artiste présent s'acquitte d'un droit d'inscription et bénéficie de trois mètres linéaires pour exposer.

Outre la mise à disposition de la Salle des Fêtes, la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or met également à disposition des panneaux d'exposition, de l'éclairage et organise le vernissage le samedi 8 avril 2017 à 11h30. Pour couvrir ces frais spécifiques, il est envisagé un droit d'inscription de 40 euros par exposant.

Le nombre d'exposants prévu est d'environ une quinzaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir fixer à 40 euros le droit d'inscription par exposant pour leur participation au Salon des Artistes 2017. Ces droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes des événements culturels ou par des titres de recettes personnalisés.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- fixe à 40 euros le droit d'inscription par exposant pour leur participation au Salon des Artistes 2017.
- dit que ces droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes des événements culturels ou par des titres de recettes personnalisés.

VII- Modification du tarif relatif à l'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants

M. le Maire rappelle qu'en 2009 une autorisation d'occupation du domaine public à titre gracieux a été délivrée aux commerçants souhaitant établir une terrasse devant leur établissement. L'expérience ayant entraîné plusieurs demandes, le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance du 27 mai 2010 afin de fixer un tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerçants de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Une étude comparative a été menée sur les pratiques des communes environnantes et le conseil a institué un tarif de 10 € le m² applicable pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre de chaque année.

Ce tarif est révisé chaque année au mois de mai, la révision étant indexée sur l'indice des prix à la consommation (source INSEE), selon la formule suivante :

Tarif année N-1/ indice de référence x nouvel indice

En application de cette formule, le tarif au 1^{er} mai 2016 est donc de 13, 11 € le m² pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre.

Certains commerçants souhaitent pouvoir conserver leur terrasse toute l'année au lieu des 5 mois et demi de la période initialement prévue. Ces demandes sont toutefois soumises à autorisation du Maire.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif actuel pour les terrasses installées uniquement sur la période du 1^{er} mai au 15 octobre et de doubler ce montant pour les terrasses installées toute l'année. Pour ces derniers le paiement pourra se faire en deux fois : courant mai et courant octobre.

Enfin, le produit de cette occupation du domaine public étant par nature une recette proche de celle perçue par le régisseur de recettes des droits de place, auprès des forains, il est proposé que pour des raisons pratiques cette recette soit également encaissée dans le cadre de cette régie de recettes instituée par une décision du Maire du 11 août 1988.

Il est demandé au Conseil municipal de fixer le tarif d'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants à 26,22 € / m² pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, le tarif pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre restant inchangé à 13,11 €/m². Une actualisation du prix au m² interviendra au 1^{er} mai 2017, conformément au dispositif exposé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- fixe le tarif d'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants à 26,22 € / m² pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, le tarif pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre restant inchangé à 13,11 €/m².
- décide qu'une actualisation du prix au m² interviendra au 1^{er} mai 2017, conformément au dispositif exposé ci-dessus.

VIII - Informations diverses

Le conseil municipal prend connaissance de diverses informations intéressant la vie locale.

- Point sur l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation de la Maison Meunier remis par le groupement de maîtrise d'œuvre
- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets

La séance est levée à 21 h 55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : JEUDI 23 février 2017 à 20h précises